

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes

N°69/Mai 2022

et sur le site internet de la mairie : www.carnetin.fr

Tous les 5 ans, après l'élection présidentielle, sont organisées les élections législatives. Elles visent à désigner les 577 Députés siégeant à l'Assemblée Nationale qui vont proposer, discuter et voter les Lois. Chaque député est élu au sein d'une circonscription électorale (territoire à l'échelle de laquelle on désigne un représentant).

Son rôle est de participer au sein de l'Assemblée au travail législatif (examen des projets de loi, dépôt de proposition de loi ou d'amendements, vote des lois) mais aussi au travail de contrôle des actions du Gouvernement (questions au Gouvernement, motion de censure, commissions d'enquête pour examiner son action). L'Assemblée Nationale et le Sénat forment le Parlement (pouvoir législatif).



Chaque scrutin est important. Venez voter les 12 et 19 juin prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

MARCHE A CARNETIN

Mardi 24 mai 2022

Mardis 07 et 21 juin 2022

Parking de la mairie

18h00 à 20h00

Maraîchage : fruits et légumes de saison avec « Le jardin de Sainte Avoye ».

Producteur de Dammartin-sur-Tigeaux

COURSE DHUIS ET MARNE

Dimanche 8 mai 2022 se tenait la course « Entre Dhuis et Marne ». Cette 10^{ème} édition a été magnifique avec 566 participants (31 enfants et 535 adultes). Merci aux riverains de la rue des Gloriettes d'avoir joué le jeu. Un chèque de 600 € a été remis à l'association Handmirable.

Merci aux bénévoles !

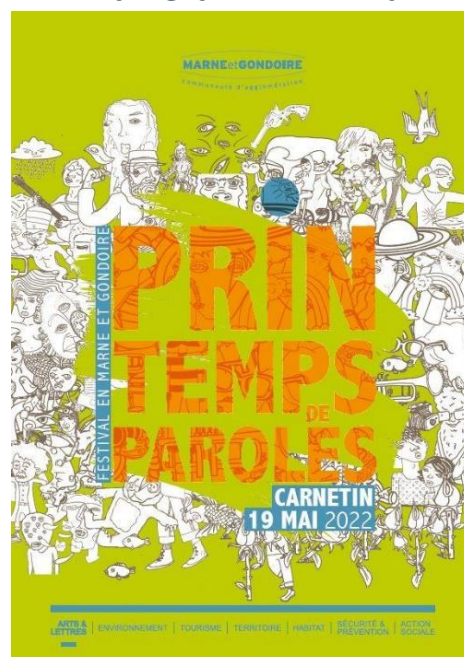
FESTIVAL

Printemps de paroles

2 spectacles proposés par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dans le pré à côté de la Mairie.

Jeudi 19 mai 2022

20h30 – 21h10



SPECIAL BUDGET



Orientations budgétaires 2022

Le budget de la commune pour cette année a été voté le 1er avril 2022 par le Conseil Municipal.

Comme pour l'année 2021, les dépenses seront essentiellement consacrées à la gestion courante et ne devraient pas évoluer. Malgré le désengagement progressif de l'Etat, les recettes de fonctionnement devraient être identiques à celles de l'exercice précédent.

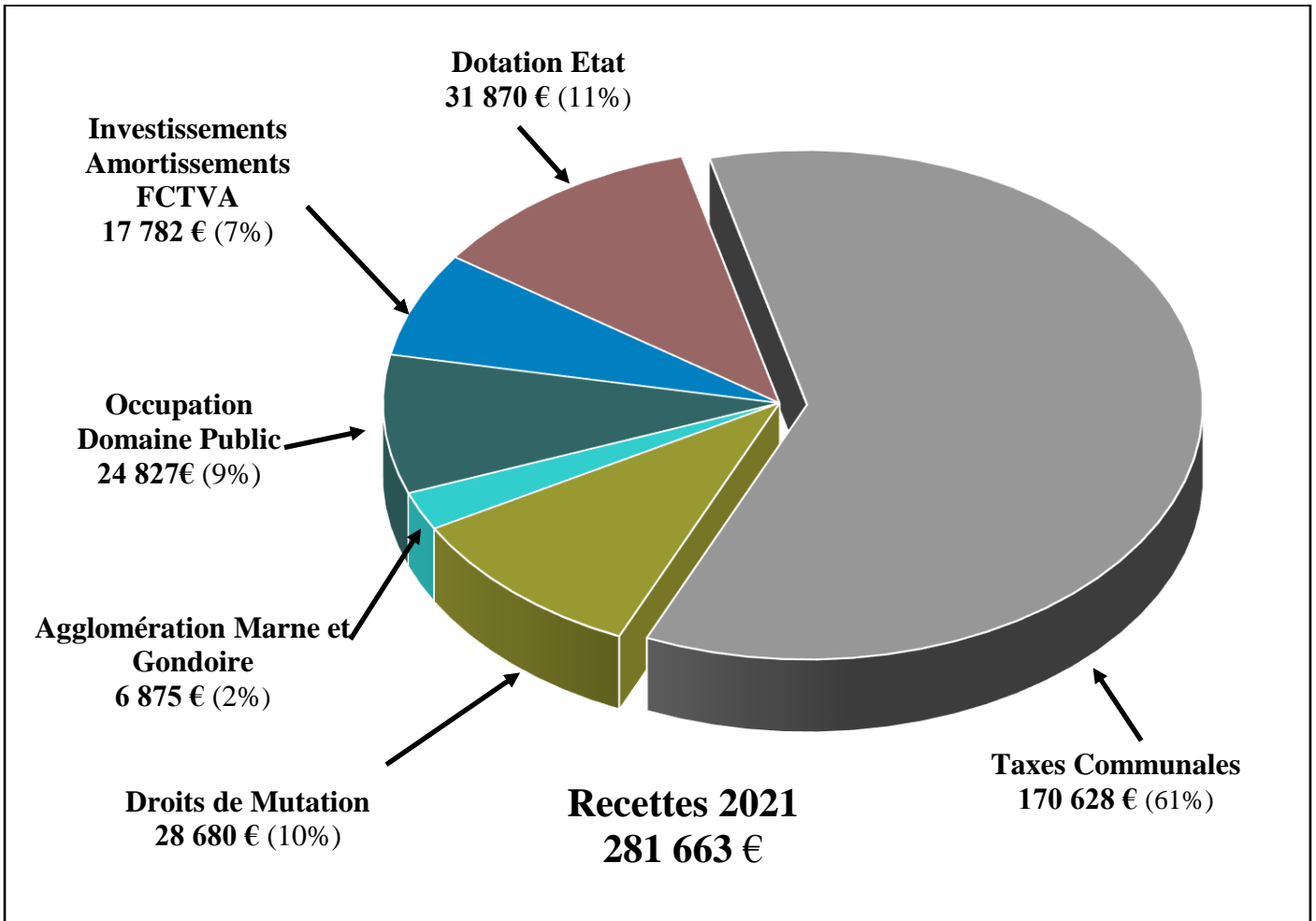
En matière d'investissement, après l'importante dépense consacrée en 2021 à la rénovation des cours et de la place de l'église, à laquelle s'est ajoutée l'acquisition de « Boîtes à Lire » et la signalétique pour la découverte du village, les dépenses en 2022 seront consacrées à l'acquisition d'un véhicule électrique destiné au service technique. Il s'agit d'un achat indispensable permettant de faciliter le travail de l'agent de la commune. Une subvention a été demandée au Conseil Départemental. Il est également prévu d'entamer une première phase de remplacement de l'éclairage public par des ampoules de type LED et de faire quelques travaux sur la voirie.

Des recettes d'investissement sont prévues, en particulier le remboursement par l'Etat de la TVA (FCTVA) concernant les dépenses d'investissement de l'année 2020 et une subvention du Conseil Départemental suite à la mise aux normes d'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR).

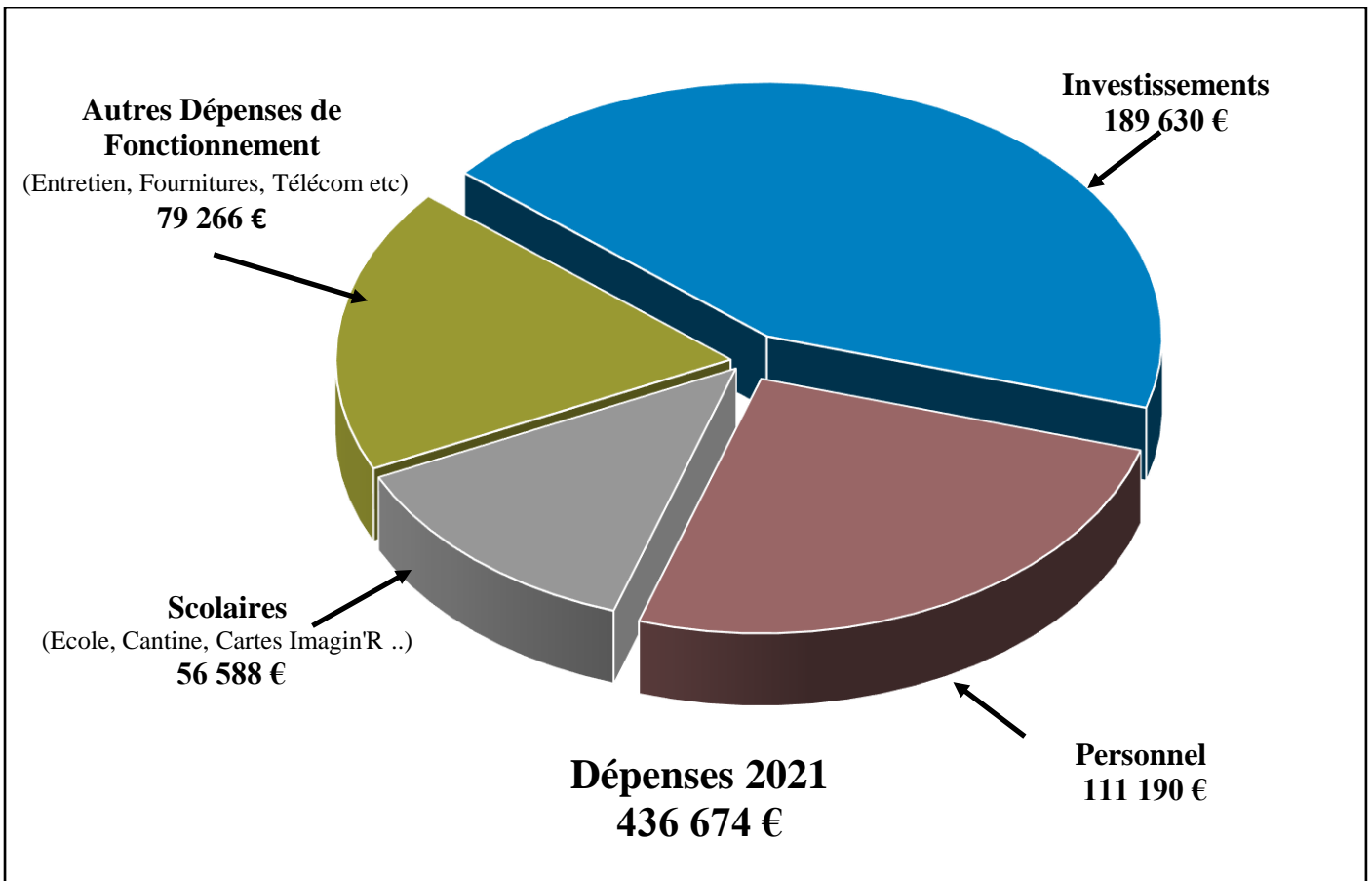
Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Ils n'ont pas évolué depuis 2012. Malgré cela, les recettes sont suffisantes pour financer les dépenses de la commune sans avoir recours à l'emprunt. Si vous constatez une augmentation de vos taxes, elles sont dues à l'évolution de la valeur locative, dont le taux est fixé par l'Etat, et qui progresse de 2,6% cette année ainsi que des autres taxes non maîtrisées par la commune.

Depuis 2021, la taxe foncière qui était jusqu'à présent perçue par le département, sera versée à la commune. Elle est destinée à compenser la perte de revenu due à la suppression de la taxe d'habitation qui concerne actuellement 80% de la population et qui sera effective pour l'ensemble des ménages en 2023.

Résultat de l'année 2021



FCTVA = Fonds de compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée



ECO PATURAGE

De nouveaux habitants à Carnetin !

La commune s'est engagée dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces publics avec un objectif « zéro phyto ».

Afin que l'entretien du terrain nu derrière la mairie se fasse régulièrement, un dispositif d'éco-pâturage est mise en place.

Ce mode d'entretien se fait par des moutons. Cette méthode douce, non polluante et peu bruyante remplace les moyens mécaniques et les produits qui assurent l'entretien d'une zone.

Cette pratique écologique exerce moins de pression sur le milieu et préserve la biodiversité.



CROIX ROUGE

La Croix Rouge de Lagny sur Marne remercie la commune pour le don de couvertures, duvets et serviettes éponges qui a servi aux personnes en grande difficulté du secteur.

Merci pour votre elan de générosité !



MARATHON MARNE ET GONDOIRE

Dimanche 29 mai 2022

Dimanche 29 mai, venez traverser le territoire champêtre de Marne et Gondoire et explorer chacune des 20 magnifiques communes qui vous accueilleront pour vous ravitailler et faire la fête avec vous ! Vous apprécierez les nombreuses animations sur le thème des romains et des gaulois et l'ambiance de cette grande fête tout au long de la journée situé dans le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

Besoin de bénévoles, alors si vous avez du temps à donner contacter les organisateurs de la course.



FORUM DE L'EMPLOI

CDI - APPRENTISSAGE - FORMATIONS
ALTERNANCE - JOBS D'ÉTÉ
RECONVERSION - EMPLOIS SENIORS
RECRUTEMENT PAR COMPÉTENCES

7^e FORUM del' EMPLOI
BUSSY-SAINT-GEORGES

MERCREDI 8 JUIN 2022
10H/17H

ENTRÉE GRATUITE
RESERVATION SUR PLACE

GYMNASE MAURICE HERZOG
BOULEVARD DES GENÈTS - BUSSY-SAINT-GEORGES